

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 26 Septembre 2024

DÉLIBÉRATION N° DEL2024-33
MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'EXTENSION DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT DANS LE VILLAGE DE COMBRAND ET LA MISE EN
PLACE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE VILLAGE DE LA
VILLAINES SUR LA COMMUNE DU BOURG D'HEM

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le dix-sept septembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, M. BATHIER.

Étaient absents : Mme DUPONTET, M. LASNIER.

Pouvoir : Mme DUPONTET Marie-Ange donne pouvoir à M. DESCHAMPS Robert

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

M. le Maire rappelle que par délibération n° DEL2024-18 en date du 11 avril 2024 le bureau d'étude INFRALIM, Maître d'œuvre a été chargé de l'établissement des dossiers de Projet pour ces deux affaires.

M. le Maire soumet au Conseil, le projet transmis par le bureau d'études INFRALIM, relatif à l'extension du réseau d'assainissement dans le village de Combrand et à la mise en place de l'assainissement collectif dans le village de la Villaine, afin de se prononcer sur la validation de ce dernier.

Il en ressort un montant estimatif de travaux qui s'élève à 272 759,00 € H.T.

Ce montant se décompose en deux lots :

↳ Lot n° 1 – Réseau de collecte des eaux usées	
Tranche ferme, village de La Villaine :	107 730,00 € H.T.
Tranche optionnelle, village de Combrand :	116 094,00 € H.T.
↳ Lot n° 2 – Station de traitement des eaux usées	
pour le village de La Villaine :	48 935,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

- De valider le projet dont l'enveloppe des travaux s'élève à 272 759 € en date du 24 juin 2024.

Accusé de réception en préfecture
023-212302905-20240926-DEL2024-33-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2024

- De déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Creuse
- De donner pouvoir à M. le Maire pour le lancement de la procédure de consultation des entreprises par procédure adaptée.

Membres	10
Présents	08
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 1er octobre 2024

Le Bourg d'Hem, le 1er octobre 2024

Le Maire

Robert DESCHAMPS,




Affiché le 1er octobre 2024